

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos

Lettre N°9

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

GREVE du 24 janvier 2008

Dans la "Lettre du SNUipp67 n°8" nous faisons mention de l'appel à la grève des fédérations syndicales de l'Education Nationale. Nous complétons cet appel par celui des fédérations de la Fonction Publique qui insiste plus particulièrement sur nos revendications au niveau des salaires et du pouvoir d'achat.

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale ce lundi 17 décembre 2007.

Or, les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le gouvernement refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Au contraire, il persiste à faire entrer dans le maintien du pouvoir d'achat des mesures individuelles de promotion (glissement vieillesse technicité), ce qui revient à nier le principe même de déroulement de carrière.

Ces pseudo négociations ne peuvent donc nous convenir car elles portent atteinte de façon frontale aux principes même de la négociation collective des salaires dans la fonction publique pour les remplacer par une individualisation des rémunérations.

Les mesures de gestion des ressources humaines annoncées dans le cadre de la réforme des politiques publiques heurtent également de façon frontale les fondamentaux du statut général de la fonction publique et vont contribuer à amplifier les suppressions d'emplois.

Pour l'ensemble de ces raisons, les organisations syndicales refusent de participer cette semaine à la conférence et à la réunion organisées par le ministère de la fonction publique.

Elles appellent sur leur plateforme commune à l'action le 24 janvier 2008 par la grève et les manifestations pour exiger l'ouverture de réelles négociations sur la valeur du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires, afin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

SERVICE MINIMUM :

Comme cela était prévisible la Note que Xavier Darcos a envoyé aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie se démarque des déclarations faites aux médias!

Points importants de cette note :

La mise en place d'un service minimum d'accueil dans les communes ne peut constituer un moyen de pression visant à remettre en cause le droit de grève pour les collègues exerçant dans les écoles, y compris pour le directeur ou la directrice.

Les directeurs d'école n'ont pas à communiquer, avant la grève, le nombre de grévistes à l'Inspecteur d'académie ou à l'IEN. A fortiori, les enseignants n'ont pas à se déclarer grévistes auprès de l'administration 48 heures à l'avance.

Il n'est pas demandé aux directeurs d'école d'organiser ce service d'accueil. Celui-ci est de la seule responsabilité de la commune volontaire qui passe une convention directement avec l'inspecteur d'académie.

Les Inspecteurs d'académie informent les communes des mouvements sociaux et leur transmettent les données statistiques qu'ils sont en mesure de communiquer sur les précédents mouvements sociaux.

Les **consignes** préparatoires à la journée de grève que le SNUipp-FSU a l'habitude de rappeler restent toujours d'actualité :

- Les enseignants grévistes informent par écrit les familles, si possible au moins 48 heures avant, qu'il n'y aura pas classe.
- Comme à l'habitude, on informera les services concernés (cantine, étude, transport scolaire, piscine, etc.) pour toute activité à laquelle participent l'enseignant ou ses élèves.
- Aucune communication sur l'état des grévistes ne sera faite en direction de l'administration ou des services de police et de gendarmerie.
- Lorsque aucune solution d'accueil n'a été trouvée, le directeur en informe les parents suffisamment tôt afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires pour garder ou faire garder leurs enfants.
- Le directeur prévient le maire.

Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que les adjoints grévistes, n'est tenu de surveiller les élèves, ni d'être sur place.

LETTRE AUX PARENTS: Grève du 24 janvier 2008

Nous vous conseillons de distribuer cette lettre plutôt que de la coller dans le cahier de liaison.

Madame, Monsieur,

Nous serons en grève le 24 janvier, comme l'ensemble des personnels de la Fonction Publique et de l'Education nationale.

Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est la réussite scolaire de tous vos enfants. Aujourd'hui encore trop d'élèves connaissent des difficultés. Des solutions existent pour faire évoluer l'école. Nous souhaitons faire évoluer notre métier pour travailler mieux et autrement. Mais les choix du gouvernement compromettent cet avenir. La suppression de 11 200 postes dans l'Education nationale ne peut répondre aux exigences de la réussite de tous !

Le ministère annonce que le nombre de nouveaux élèves sera inférieur aux prévisions à la rentrée prochaine. Cela correspond à une poursuite du recul de la scolarisation des moins de 3 ans, scolarisation pourtant essentielle à la réussite de tous les élèves.

Les créations de postes restent insuffisantes : elles correspondraient à la création d'un poste pour 30 élèves supplémentaires.

Les recrutements d'enseignants sont en baisse. Les conditions de travail dans les classes vont se dégrader : plus d'élèves par classe, moins d'enseignants spécialisés pour aider vos enfants, des remplacements non assurés, une baisse de la formation continue des enseignants pourtant indispensable pour une éducation de qualité.

Alors que l'Ecole a besoin de personnels statutaires et qualifiés, c'est toujours la précarité pour les auxiliaires et les emplois de vie scolaire.

D'autre part, la dégradation du pouvoir d'achat, que chacun connaît, n'est plus acceptable. Le Ministère de la Fonction Publique n'a pas répondu aux attentes exprimées avec force par les personnels lors de la journée du 20 novembre dernier. Le gouvernement refuse de prendre en compte leurs revendications : une véritable politique de l'emploi public, la garantie d'un service public de qualité sur tout le territoire ainsi qu'une amélioration du pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique. La défense du pouvoir d'achat des fonctionnaires est une garantie pour l'ensemble des salariés.

En défendant les services publics de qualité et de proximité, nous défendons l'intérêt général : l'école, la poste, les transports, les hôpitaux, l'administration, la justice, l'énergie... doivent répondre aux besoins de tous, de façon égalitaire sur l'ensemble du territoire. Qui peut croire, selon la formule du premier Ministre que « moins de services, moins de personnels, moins d'Etat » peut améliorer notre société ?

C'est pour toutes ces raisons que nous serons en grève le jeudi 24 janvier. Nous comptons sur votre soutien et votre compréhension.

L'équipe enseignante